

# COMMUNIQUE



## Le Conseil de Développement m2A se renouvelle !

**Créé en 2003 par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens qui contribuent activement à la gouvernance de l'Agglomération au regard de ses missions consultatives et de sa force de proposition. Le bilan de sa mandature 2021-2024 témoigne de son rôle structurant pour répondre à la volonté de m2A de coconstruire son action pour le territoire. Dernier exemple en date, son avis « Evaluation et Préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'Agglomération ». Les habitants et travailleurs de m2A souhaitant intégrer le Conseil de Développement pour la nouvelle mandature sont invités à candidater jusqu'au 30 juin (modalités et candidatures sur [www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule](http://www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule)).**

**Le Conseil de Développement de m2A, une instance de citoyens investis !**

**Le Conseil de Développement, c'est :**

- une assemblée de citoyens, et d'acteurs du territoire,
- une instance intercommunale consultative de démocratie participative, prévue par la loi,
- une instance consultative qui constitue une force de proposition pour les élus du territoire,
- un laboratoire d'idées, un espace de dialogue, de rencontres, entre acteurs divers sur des questions d'intérêt général.

**Ses missions :**

- faciliter la participation citoyenne et recueillir les points de vue de chacun (citoyens, experts, élus),
- proposer une expertise dans l'élaboration des politiques publiques de m2A,
- créer des espaces de rencontres et de dialogue avec les différents acteurs du territoire.

**Pour ce faire, il est composé de 150 membres maximum**, âgés de 18 ans ou plus, travaillant ou habitant sur le territoire de m2A, sans mandat électif en cours.

**Les membres s'engagent pour une mandature de 3 ans.**

**Le Conseil de Développement se mobilise ainsi autour de plusieurs collèges, sous l'égide d'un Président :**

- des citoyens volontaires (33%)
- des habitants désignés par les communes de l'Agglomération (33%)
- des représentants d'associations et d'institutions du territoire (27%)
- des personnes qualifiées (6%).



Le Conseil de Développement se réunit :

- en assemblée plénière 3 à 4 fois par an,
- en groupe de travail sur différents thèmes liés à des saisines.

**Il existe :**

- **plusieurs modalités de saisine du Conseil de Développement :**
  - **la saisine** : par des élus de m2A,
  - **l'auto-saisine** : par ses membres eux-mêmes,
  - **la saisine citoyenne** : par des citoyens (créée sous la mandature 2021/2024, elle a permis la constitution de deux groupes de travail, sur la monnaie locale et le risque d'incendies),
- **plusieurs types de contributions du Conseil de Développement :**
  - **des avis remis à la collectivité,**
  - **des actions de sensibilisation de la population,**
  - **la participation aux instances du territoire** pour faire entendre l'expertise d'usage (forums de m2A, ateliers-projets, Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseil d'administration de l'Agence de la participation citoyenne...), **mais aussi des rencontres avec des acteurs du territoire** (Soléa, l'EuroAirport, la Filature, la Chambre régionale des comptes...).



**Une mandature 2021-2024 active pour le Conseil de Développement de m2A**

**Durant la mandature 2021-2024 les membres ont travaillé dans le cadre de 11 groupes de travail réunis en 5 thématiques : changement climatique, citoyenneté, culture, économie sociale et solidaire, mobilités.**

Quelques exemples de leurs contributions :

- en 2022 :
  - organisation d'une rencontre-débat sur la sobriété énergétique,
  - adoption de l'avis « environnement et santé, quels leviers d'amélioration pour Mulhouse, Alsace Agglomération ? »,
  - participation à la consultation citoyenne sur le Plan Climat Air Énergie Territorial,

- en 2023 :
  - réalisation d'un avis et d'un guide pratique « vergers communaux et arbres fruitiers en ville »,
  - dépliant sur la citoyenneté à destination de la population,
- en 2024 :
  - adoption de l'avis « Evaluation et Préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'Agglomération ».



L'ensemble des contributions sont consultables sur le site [www.m2a.fr/conseil-developpement](http://www.m2a.fr/conseil-developpement).

### **Une nouvelle mandature 2024-2027 ouverte aux citoyens de m2A**

Pour les habitants de l'Agglomération répondant aux conditions et désireux de s'investir pour leur territoire, il est possible de candidater en ligne jusqu'au 30 juin 2024 sur [www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule](http://www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule).

Il suffit de renseigner ses coordonnées, sa motivation, et un éventuel talent ou expertise qui pourraient contribuer à enrichir davantage encore la diversité et les compétences du Conseil de Développement.

Un retour sera fait aux candidats fin juillet 2024, pour une intégration lors de la première assemblée plénière à l'automne 2024.

**Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - [orlane.foucault@m2a.fr](mailto:orlane.foucault@m2a.fr)**